À QUOI SERVENT LES CONSIGNES SI ELLES RESTENT SANS EFFET ?

UFAP UNSa Justice

ufap.mdm40@gmail.com

Mont-de-Marsan, le 19/11/2026

En juillet dernier, la décision était prise de rouvrir une aile du CD2. Les règles annoncées étaient pourtant sans ambiguïté : tout détenu impliqué dans un incident (découverte d'objets interdits, insultes, inactivité…) devait être réaffecté en régime fermé.

Pourtant, à l'issue de la dernière fouille « XXL », plusieurs détenus découverts en possession d'objets interdits occupent toujours le deuxième gauche, en aile ouverte, tandis que d'autres sont effectivement réaffectés.

Au CD2, les incohérences ne s'arrêtent pas là !

Un détenu déclassé en CDD le 22 octobre 2026 occupe toujours une cellule en porte ouverte au deuxième étage, en contradiction avec les consignes annoncées lors de l'ouverture de l'aile. Plus inquiétant encore, moins d'un mois après son déclassement, ce même détenu retrouve déjà un nouveau poste !

Quel message est envoyé aux personnels lorsque les décisions annoncées sont aussi rapidement contournées ?

À LA MA1, MÊME LAXISME !

Le 9 novembre 2026, un auxi « écureuil » comparaît en CDD après la découverte de deux téléphones et d'un routeur.

Résultat : 8 jours de quartier disciplinaire, mais aucun déclassement de son poste d'auxiliaire !

Pour rappel, ce même détenu avait déjà perdu son classement aux ateliers en octobre 2025, à la suite de l'introduction de cocaïne.

Comment justifier une telle décision alors que les faits sont particulièrement graves ?

Les agents s'investissent quotidiennement, prennent des risques et réalisent des découvertes qui contribuent directement à la sécurité de l'établissement. Ils sont en droit d'attendre que leur travail soit suivi de décisions fermes, cohérentes et appliquées à tous.

À quoi bon annoncer des règles si leur application dépend des situations ou des personnes concernées ?

Pendant ce temps, les drones poursuivent leurs rotations nocturnes et les objets interdits saisis peuvent être remplacés dès le soir même.

La crédibilité des consignes et l'autorité de la direction sont directement en jeu.

L'UFAP UNSa Justice DE MONT-DE-MARSAN EXIGE :

- **Le déclassement systématique des auxiliaires** impliqués dans des faits graves, notamment liés à la détention d'objets interdits.
- **La réaffectation en régime fermé des détenus concernés par des incidents**, conformément aux règles annoncées lors de l'ouverture de l'aile.
- **La fin des réaffectations de complaisance et des retours précipités à des postes d'auxiliaires** après des faits graves.
- **Des décisions disciplinaires et administratives fermes, cohérentes et réellement appliquées**, sans traitement à géométrie variable.

LES CONSIGNES NE DOIVENT PAS ÊTRE DE SIMPLES ANNONCES ! LA FERMETÉ NE DOIT PAS ÊTRE À LA CARTE !

L'UFAP UNSa Justice, présente et mobilisée pour défendre les personnels et la sécurité de l'établissement.

Pour le bureau local
Dimitry Penalba

UFAP UNSa Justice

ÉLECTIONS Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice L'action utile !